

DECRET N°2007-123 DU 22 MARS 2007

portant promotion au grade de médecin
capitaine à titre de régularisation des
médecins lieutenants.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n°2006-613 du 19 novembre 2006 portant Composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2005-249 du 06 mai 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 2006-762 du 31 décembre 2006 portant nomination au grade de lieutenant des élèves officiers médecins des Forces Armées Béninoises recrutés sur titre ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les médecins lieutenants dont les noms suivent sont promus au grade de médecin capitaine à titre de régularisation, pour compter des dates ci-après :

1^{er} juillet 2006

- Médecin lieutenant ABOUBAKAR Moufalilou
- Médecin lieutenant ADJASSE A. Symphorien
- Médecin lieutenant AÏGBE A. Nestor
- Médecin lieutenant ATTOLOU Gilles
- Médecin lieutenant DADJO K. Aumar
- Médecin lieutenant KLIKPEZO Roger
- Médecin lieutenant MAMA Cissé Ibrahim
- Médecin lieutenant SOSSA Jean
- Médecin lieutenant ZOHOUN A. G. Comlan
- Médecin lieutenant GANDAHO Hugues
- Médecin lieutenant do SANTOS Z. Alexis
- Médecin lieutenant DADJO Bernadin.

1^{er} octobre 2006

- Médecin lieutenant GOUSSIKINDEY N. Cyrille
- Médecin lieutenant VINASSE Alfred
- Médecin lieutenant HOUNKPEVI Mahounakpon
- Médecin lieutenant FATON Alexandre
- Médecin lieutenant RAÏMI Ganiou
- Médecin lieutenant AHYI M. Auster
- Médecin lieutenant VIGNON Rodolphe.

Article 2 : La promotion ci-dessus accordée donne droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980 susvisé.

Article 3 : le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 mars 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Défense Nationale,



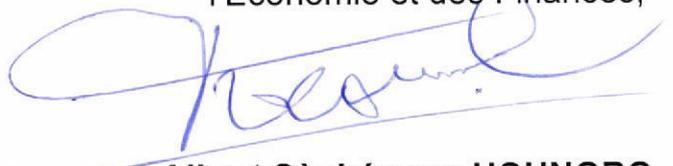
Issifou KOGUI N'DOURO.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre Délégué Chargé du Budget auprès
du Ministre du Développement, de
l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 MDN 4
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3-UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 19 JO 1.-